



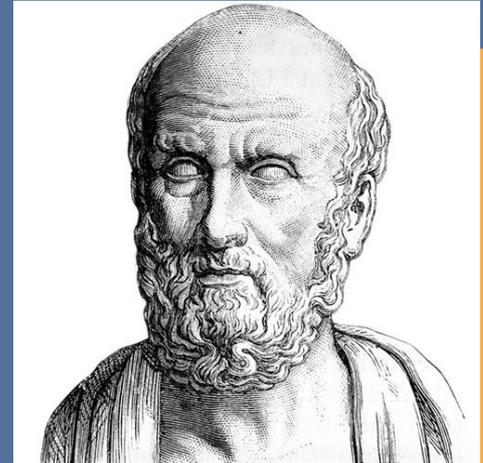
Pré - Rentrée

Tutorat Rennais

UE 3 - santé, société, humanité

La SHS ?

- Santé Société Humanité, ou Sciences Humaines et Sociales
- Environ **50** heures de cours au S1
- Coefficient **5**
- Réparti en plusieurs sous-matières
 - Droit
 - Histoire
 - Santé publique
 - Philosophie
 - Psychologie
 - Ethique
 - etc..



Outils de révision en SHS

- QCMs et conférences
- Fiches (HDM ++)
- Cartes mémoires (Anki)

Plan

- 1) Droit
- 2) Histoire
- 3) Philo
- 4) Santé Publique





PARTIE 1

DROIT DE LA SANTÉ

DROIT DE LA SANTÉ

+/- 10 QCMs / 40
5 chapitres
>10 h de cours

ORGANISATION

- Les cours changent peu d'une année à l'autre
- Volume moyen mais assez exigeant
- Lecture et compréhension ++ du cours
- Méthode conseillée:
 - ⚠️ Connaître le cours mais surtout le COMPRENDRE ⚠️
 - Enregistrement complet du cours
 - Faire des schémas du cours ++ et des annales
 - Regarder la playlist SHS du tutorat + Anki



ORGANISATION

Introduction au droit et organisation judiciaire

Professions de santé

Secret professionnel

Dossier médical

Responsabilité

Méthodologie

La liste non exhaustive des pièges qui tombent en droit :

- Item avec une mauvaise date (⚠ attention aux parenthèses ⚠)
- Item inventé
- Item avec des mots forts : uniquement, jamais, toujours

C) Le caractère sérieux de la QPC est toujours apprécié par la Cour de cassation.

- Mise en situation (compréhension ++)

Concernant le médecin exerçant dans un établissement public de santé :

A) Sa responsabilité indemnitare peut être engagée devant le juge judiciaire en cas de faute détachable du service.

- Item inversé avec celui du dessous

Grandes notions en Droit

1. **Définition du droit (chap 1)**
 2. **Organisation judiciaire (chap 1)**
 3. **Les sources du droit (chap 1)**
- + Zoom sur les sources directes du droit**

1. Définition du Droit

Le Droit

C'est l'ensemble de règles de conduites sociales élaborées par l'Etat : organiser la vie des membres de la société entre eux et avec l'Etat. Le manquement à la règle est sanctionné par l'autorité publique.

Objectif = « sources formelles »

L'ensemble des règles du droit.

Subjectif

Nous sommes à titre individuel titulaires de droits : prérogatives reconnues à toutes les personnes

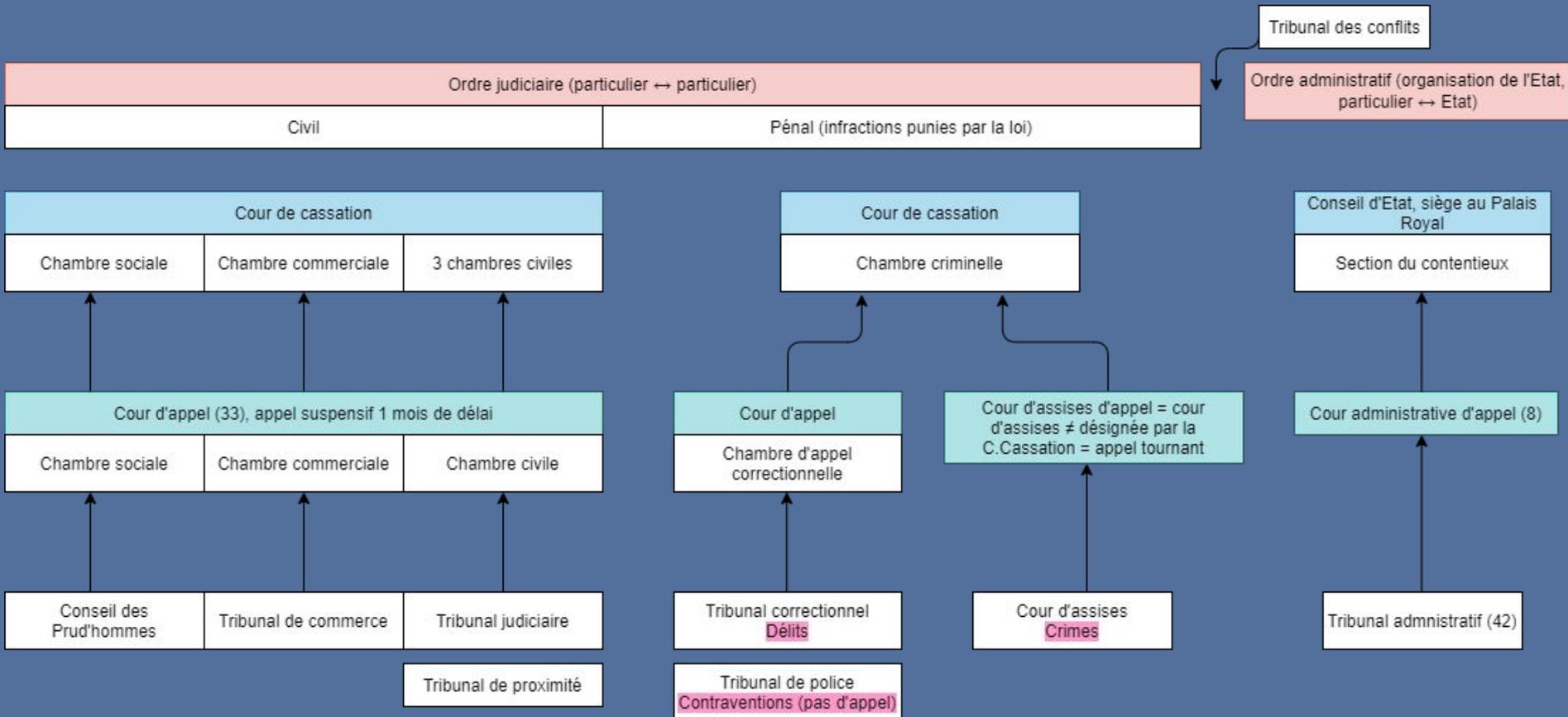
Positif

La règle de droit actuellement applicable

Unité du droit :

→ on a des droits subjectifs car le droit objectif l'a prévu

2. Organisation judiciaire

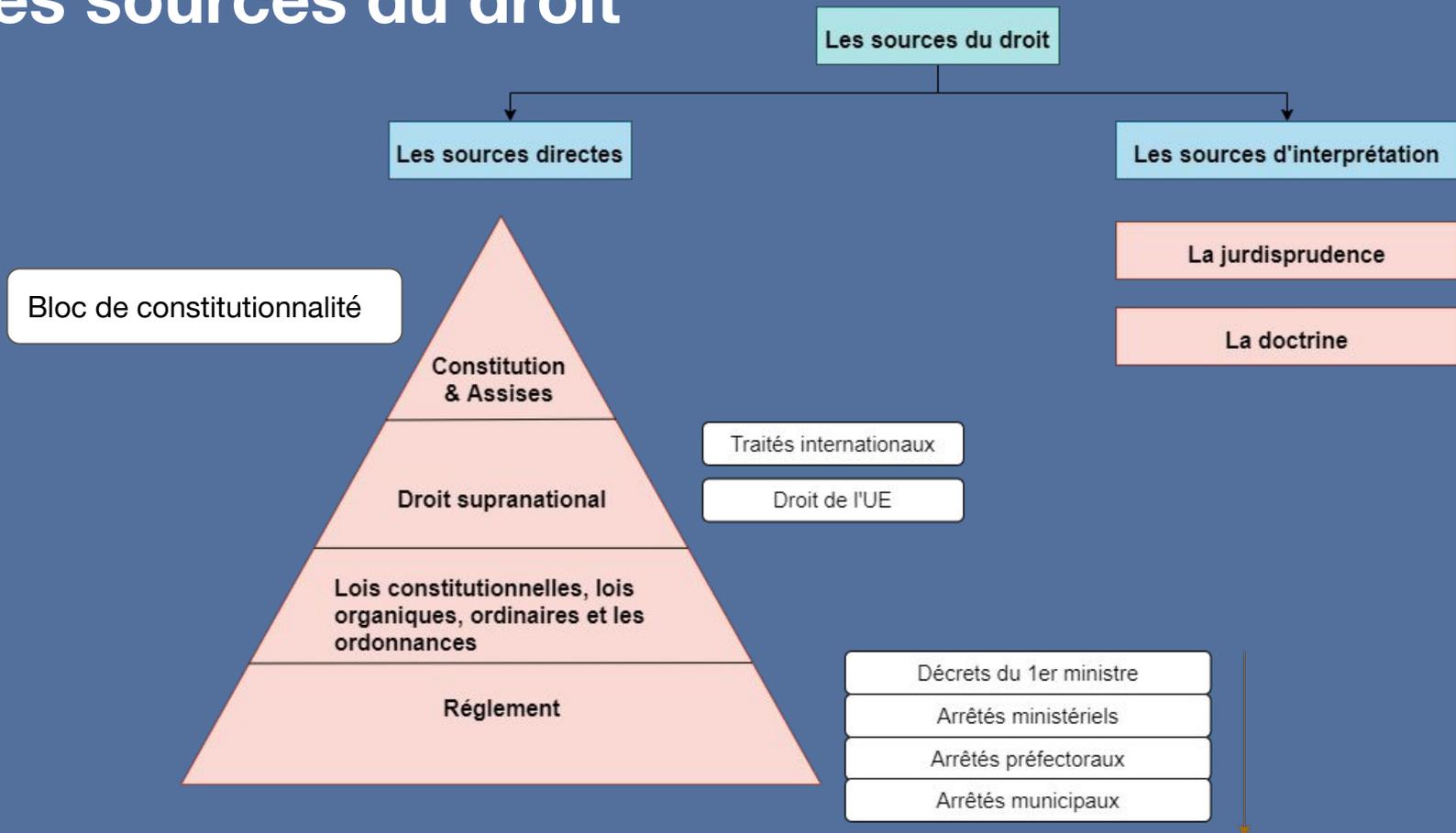


2. Organisation judiciaire

On peut également parler de Droit public et de Droit privé !

Droit public	Entre les 2	Droit privé
<p>Règles régissant l'organisation de l'Etat et les rapports entre l'Etat et les particuliers</p> <p>→ Droit constitutionnel, Droit administratif, Finances publiques, Droit international public (Etat/Etat)</p>	<p>→ Droit pénal (<u>rattaché au droit privé</u>) car porte atteinte à l'ordre publique/sociale,</p> <p>→ Droit de la santé (public ou privée)</p>	<p>Règles régissant les rapports entre individu ou groupes d'individus</p> <p>→ Droit civil, Droit des affaires, Droit social, Droit de la consommation...</p>

3. Les sources du droit





3. Zoom sur les sources directes du droit

La constitution du 4 octobre 1958

- Elle fonde la **5ème** République (qui est encore celle en vigueur !).
- **Auteur** : peuple français mais le **rédacteur** est Michel Debré.
- C'est l'ensemble des **règles** de l'exercice et de la **dévolution** des pouvoirs :
 - Législatif : élaboration de la règle de droit
 - Exécutif : mise en œuvre, application de la règle de droit
 - Judiciaire : sanction en cas de manquement à la règle
- **Délimite** les domaines respectifs de la loi et du règlement
- Toutes les normes **inférieures** doivent lui être **conformes**
- Peut être modifiée par les lois constitutionnelles
- Texte court : une centaine d'articles courts



3. Zoom sur les sources directes du droit

Les (4) assises de la constitution

- **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) :**

- Liberté, égalité, fraternité mais aussi non-rétroactivité de la loi pénale...

- **Préambule de la constitution de 1946 (4ème République)**

- Exemple : Droit de grève, article 11 sur la protection de la santé

- **Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République**

- Érigés par le Conseil constitutionnel au fil de sa jurisprudence
- Exemple : les droits de la défense.

- **Charte de l'environnement**

- Elle date de 2004, principe de précaution

⇒ Elles ont la même valeur que la Constitution mais eux ne peuvent pas être modifiés



3. Zoom sur les sources directes du droit

Le droit supranational

- Ne résulte pas de la volonté directe de l'État mais résulte d'institutions supranationales.
- Avec le consentement de l'État mais qui peut tout de même se retrouver contraint.

Traités internationaux

- Accords entre états, s'appliquent après **ratification**
- **Ratification ≠ signature du traité**
- Si le traité touche à une matière régie par la loi, la ratification doit être autorisée par une loi
- Si les traités ne sont pas en accord avec la Constitution : modification de la Constitution.

Droit de l'UE

Droit originaire

Textes fondateurs

Droit jurisprudentiel

Droit dérivé

Règlements et directives



3. Zoom sur les sources directes du droit

Les différents types de lois

L.constitutionnelles	modifient, abrogent ou complètent la Constitution doivent être adoptées en terme identiques par les 2 assemblées
L.organiques	lois d'application ou de prolongement de la Constitution permettent à la Constitution de se limiter à l'essentiel
L.ordinaires	Auteur : Parlement
Ordonnances	mesure d'urgence délégation du pouvoir législatif à l'exécutif dans un délai et dans une matière prévue



3. Zoom sur les sources directes du droit

Le règlement

- Détenteur du pouvoir réglementaire : 1er Ministre
 - Règlement répond lui-même à une hiérarchie propre :
 - Décrets du PM
 - Arrêtés ministériels et interministériels
 - Arrêtés préfectoraux (préfet : représentant de l'état dans les départements)
 - Arrêtés municipaux
- ⇒ Les décisions réglementaires font l'objet d'un contrôle par les juridictions de l'ordre administratif.

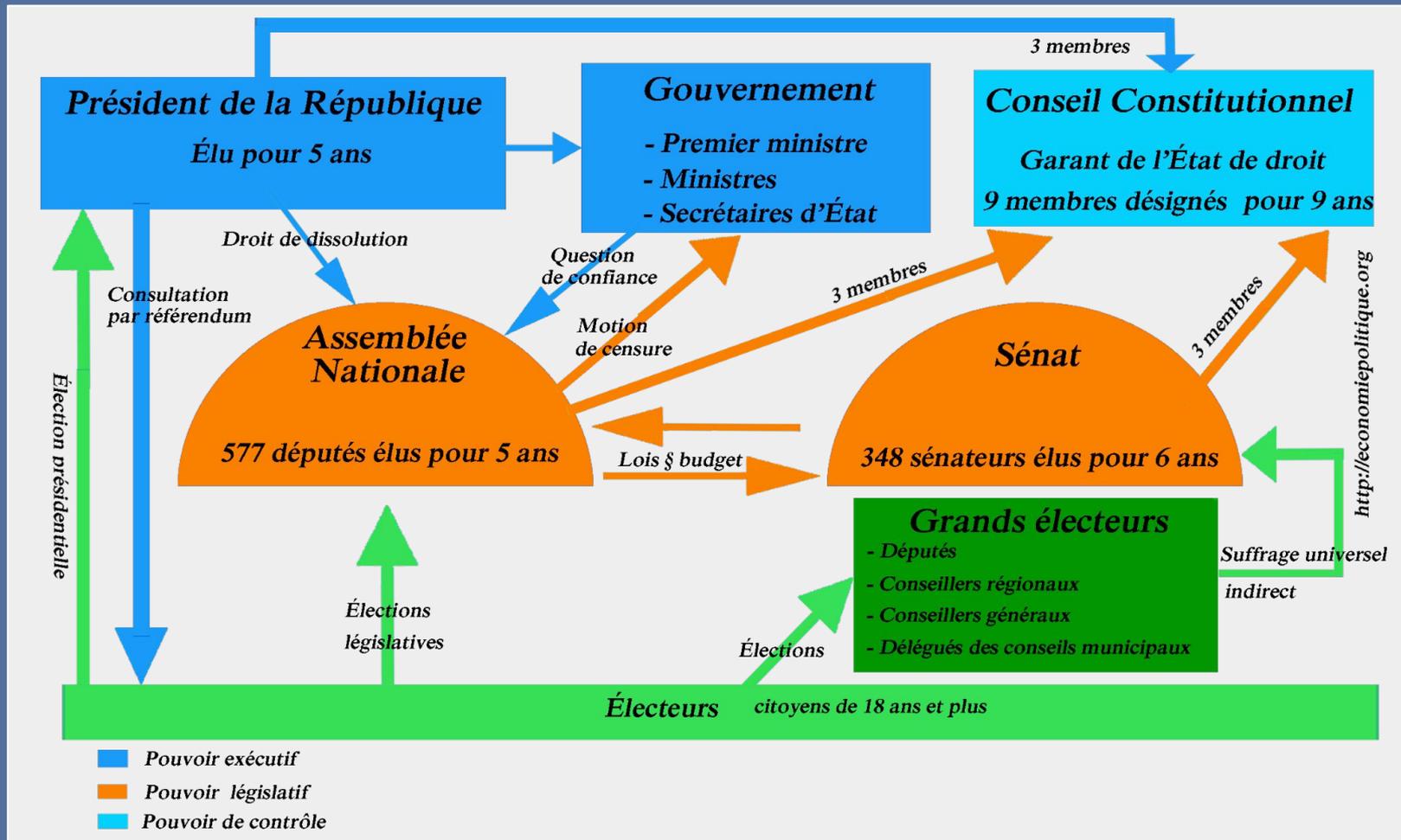
Concernant l'introduction au droit :

- A) Le bloc constitutionnel est situé à la base de la pyramide de la hiérarchie des norme.
- B) Le Premier ministre est le détenteur du pouvoir législatif.
- C) Le droit subjectif c'est l'ensemble des règles de droit actuellement applicables.
- D) Le droit positif c'est l'ensemble des règles de droit actuellement applicables.
- E) La charte de l'environnement fait partie des assises de la constituion.
- F) Tout les réponses précédentes sont fausses.

Concernant l'introduction au droit :

- A) Le bloc constitutionnel est situé à la base de la pyramide de la hiérarchie des norme.
- B) Le Premier ministre est le détenteur du pouvoir législatif.
- C) Le droit subjectif c'est l'ensemble des règles de droit actuellement applicables.
- D) Le droit positif c'est l'ensemble des règles de droit actuellement applicables.
- E) La charte de l'environnement fait partie des assises de la constituion.
- F) Tout les réponses précédentes sont fausses.

3. Les sources du droit : un schéma pour la suite



PARTIE 2

HISTOIRE DE LA MÉDECINE

HISTOIRE DE LA MÉDECINE

+/- 10 QCMs / 40
5 chapitres
>15 h de cours

ORGANISATION

- Cours changent d'une année sur l'autre
- Méthode conseillée:
 - Groupe d'environ 10 personnes
 - GGDoc
 - Enregistrement complet du cours et répartition
 - Frappe mot pour mot des dires du Pr (anecdotes)
- Volume important mais pas difficile
- Lecture ++ du cours



ANTIQUITÉ

Éléments de l'histoire générale

- population rurale ++
- Mais il existe des grosses villes
 - (ex: Rome)
- villes ouvertes (≠ Moyen-Age)
- Civilisations voyagent / se rencontrent



Sources de l'Histoire

- Momies (pas seulement égyptiennes)
- Ex-votos
- Papyrus, épigraphie etc..

État de Santé des populations

- hygiène inégale
- malnutrition relative
- mort violente fréquente



PLAN DES COURS

1. *Éléments de l'histoire générale*
2. *Source de l'Histoire*
3. *État de Santé des populations*
4. *Corps Médical*
5. *Connaissances médicales*
6. *Lieux de Soins*

ANTIQUITÉ

Corps médical

Grec = langue savante de l'Antiquité

EGYPTIEN

sounouns
pas omnipraticien = pratiquait un seul geste

GREC

médecine sacerdotale (dieux)

+superposition laïque



ROMAIN

médecine traditionnelle familiale
+ influence grecque

GAULOIS

cures et collyres



PLAN DES COURS

1. *Éléments de l'histoire générale*
2. *Source de l'Histoire*
3. *État de Santé des populations*
4. *Corps Médical*
5. *Connaissances médicales*
6. *Lieux de Soins*

ANTIQUITÉ

Connaissances Médicales

- **Anatomie** : extrapolation des obs animales
 - autopsies rares
- **Physiologie** hippocratique
 - Observation et raisonnement causal
 - Unité et interdépendance des parties
 - Natura Medicatrix
 - Tempérament ou idiosyncrasie
- **Césarienne** sur femmes mortes

Lieux de Soins

- maison
- valetudinariae



PLAN DES COURS

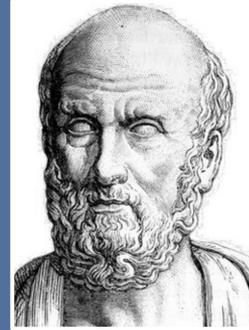
1. *Éléments de l'histoire générale*
2. *Source de l'Histoire*
3. *État de Santé des populations*
4. *Corps Médical*
5. *Connaissances médicales*
6. *Lieux de Soins*

ANTIQUITÉ

2 personnages importants de cette époque

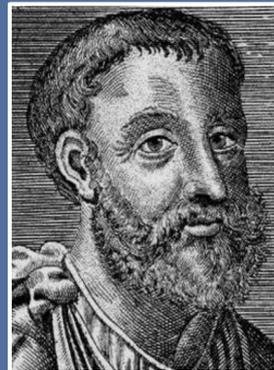
Hippocrate de Cos

- Grec
- Le 1er à avoir laïcisé la médecine
- théorie des semblables et des contraires



Galien

- Grec (mais a vécu bien après Hippocrate)
- A beaucoup voyagé
- Graphomane



PLAN DES COURS

1. *Éléments de l'histoire générale*
2. *Source de l'Histoire*
3. *État de Santé des populations*
4. *Corps Médical*
5. *Connaissances médicales*
6. *Lieux de Soins*

Vous avez tout suivi...?





PARTIE 3

PHILOSOPHIE

PROGRAMME

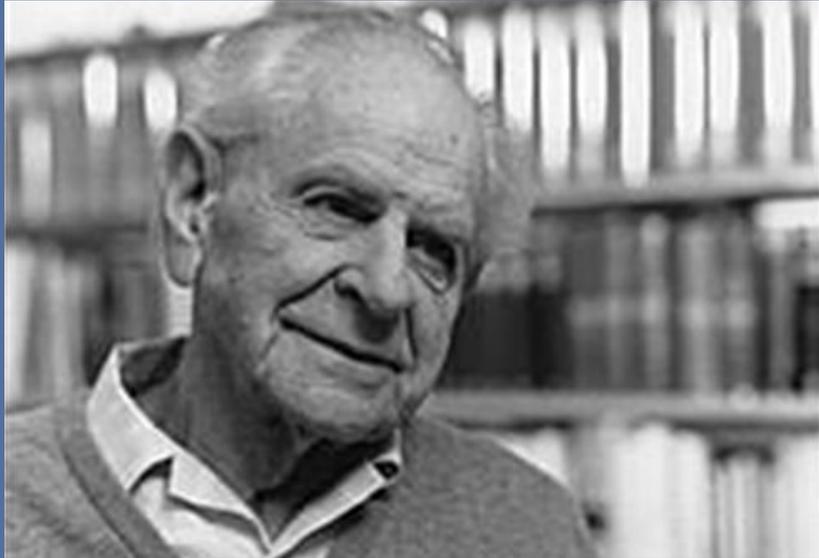
- 1-Histoire et philosophie des sciences
- 2-Avancées Techno-scientifiques
- 3-Naissance de la bioéthique
- 4-Éthique, morale et déontologie
- 5-Relation de soin

AUGUSTE COMTE



- **La science doit faire disparaître les croyances, débarrasser l'esprit des superstitions, approximations.**
- **Science strictement synonyme de progrès**
- La science peut tout expliquer, rien ne peut résister à la démarche scientifique, la science explique tout.
- « Savoir pour pouvoir afin de prévoir »
- Connaissance général et universelle

KARL POPPER



- Induction et extrapolation
- Réfutabilité dans la démarche scientifique
- Validité et vérité

Bergson

Les 3 effets négatif du progrès
technologique
La responsabilité des Hommes



Heidegger

Les humains esclave de la technique

Une technique coupant de la gratuité de
la nature



L'éthique et la moral

Ethique

Réflexion pour agir (réflexion en vue d'une action)

Quel est le **bien** visé ? (Cf. Aristote : que faire pour être heureux ?)

Dans une situation **particulière**

Moral

Référence à des **principes** (règles, valeurs à respecter, le Bien/le Mal)

Quel est mon **devoir** ? (Cf. Kant, la question morale par excellence : Que dois-je faire ?)

Dimension **universelle**

PAUL RICOEUR



Comment articuler éthique et morale ?

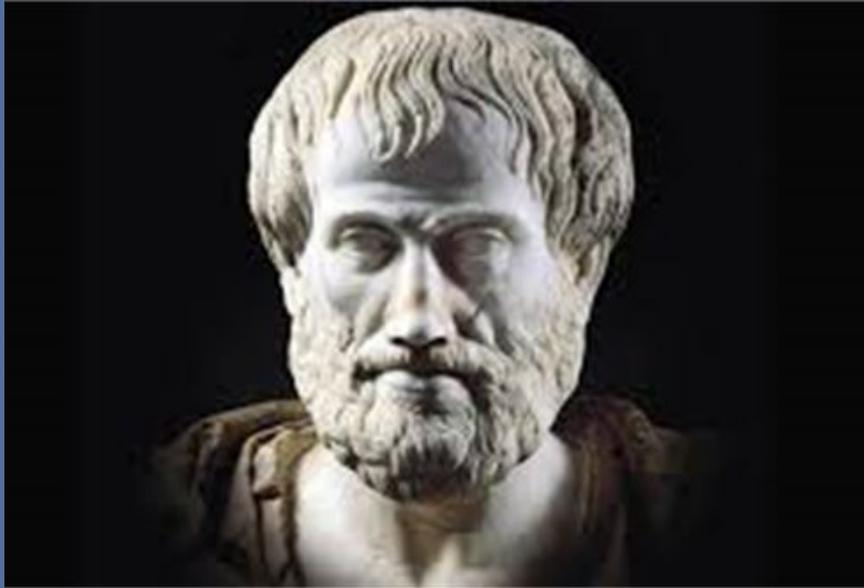
3 temps:

L'éthique est 1ère par rapport à la morale (car c'est toujours à partir d'une situation singulière que on se dit, qu'est-ce qu'il est bon de faire ?): éthique antérieure

Il est cependant nécessaire de se référer aux **valeurs**, aux principes (loi d'une société, valeur personnelle...)

Il faut ensuite **revenir à la situation concrète**: Sagesse pratique ou éthique postérieure

ARISTOTE



Une action est caractérisée par sa finalité =
Perspective **téléologique** et emploie pour cela des
moyens adaptés.

La **vertu** est la capacité de réaliser de telles actions
et Selon Aristote, la vertu est acquérable par tous

Articuler la fin et les moyens.

Aristote met en place la **philosophie de la décision**
en 3 temps: délibération, choix, action

Le **“juste milieu”**, entre l’excès et le défaut

Pour la curiosité de certain (pas de QCM dessus)

KANT



Met l'accent sur les notions de devoir, d'obligation moral , d'impératif moral.

Pour Kant les moyens ne comptent pas (à l'inverse d'Aristote), une action sera morale si l'intention est morale

Il s'agit d'agir selon sa conscience morale - les conséquences ne sont pas prioritaires.

Raison théorique et pratique

Agir par devoir / Agir conformément au devoir.

Impératif catégorique pratique :



DERNIÈRE PARTIE

SANTÉ PUBLIQUE

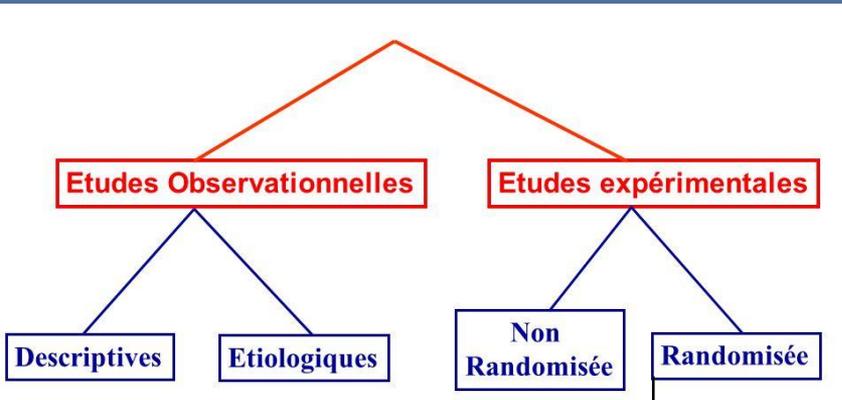
PLAN

- INTRODUCTION
- OUTILS DÉMOGRAPHIQUES
- DÉFINITIONS/ NUANCES IMPORTANTES

Introduction

La santé publique, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

- définition de l'OMS (2002) (*ne pas connaître*)
 - les outils utilisés en santé publique (à retenir)
 - démographiques (cf.prochaine partie)
 - épidémiologiques : 3 objectifs différents (descriptive, étiologique et évaluatives)
- 2 méthodes (études observationnelles ou expérimentales)



Outils démographiques

La démographie ce sont les études quantitative et qualitative des populations et de leurs dynamiques :

Étude statique = état de la population

Étude dynamique = mouvements de la population : il y a des immigrations et des émigrations.

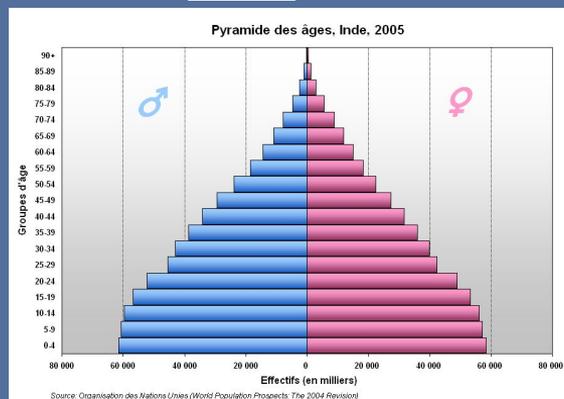
Indicateurs démographiques d'état :

- la pyramide des âges (+++++)
- vieillissement démographique
- etc..

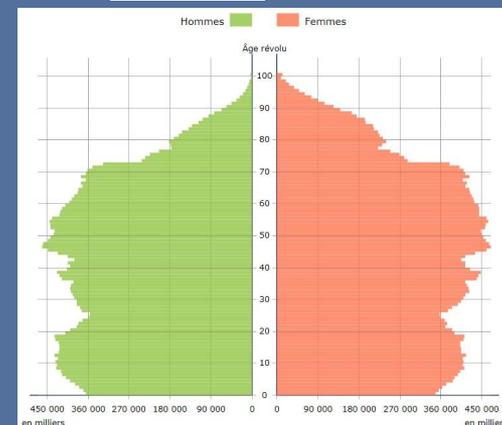
Indicateurs démographiques de mouvement :

- naissance
- décès
- espérance de vie (+++)
- transition démographique(+++)

INDE :



FRANCE :



Outils démographiques

Transition démographique (→ !!! tombe tous les ans)

Étape 1 : **stabilité**, taux élevé de natalité et un taux élevé de mortalité, cela reflète la pyramide des âges d'un PME. Population relativement stable.

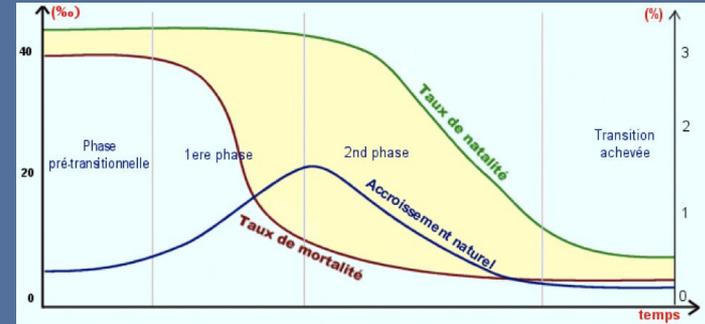
Étape 2 : la population **augmente** : quand l'offre de soin devient suffisamment répartie et efficace, la sanitation (**hygiène du milieu**) correcte, meilleure alimentation et dvpt économique : ↓ **du taux de mortalité** et stabilité du taux de natalité.

Étape 3 : le **taux de natalité** ↓

Étape 4 : relative stabilité de la pop° car **mortalité et natalité basses**.

2 grands déterminants :

Progrès de l'**hygiène du milieu**, technique médicale, meilleure alimentation, développement économique :
↓ de mortalité
Évolution familiale, développement économique : ↓ de la natalité.



Définitions importantes (à retenir)

2 types de risques auxquels on peut être exposés :

Facteurs intrinsèques (ou **marqueur de risque**) : peu ou pas accessibles à des actions de prévention

- **Caractéristiques démographiques** : sexe, âge (+ on est âgé + on a de chance d'avoir un cancer)
- **Caractéristiques génétiques** (EX : cancer du sein)

Facteurs extrinsèques (ou **facteurs de risque**) : on peut faire des choix

- **Comportements individuels** (tabac, alcool, habitudes alimentaire, exercice physique...)
- **Environnement** : physique (t°, bruit, radiations), chimique (qualité de l'air de l'eau), biologique (contamination de l'air et de l'eau), social (groupes socialement défavorisés = sont très vulnérables pour certaines pathologies).

Ces risques peuvent être évités (ou pas) par la prévention (un des objectif de la santé publique) : il existe différents types de prévention:

→ **Prévention primaire** : C'est **avant la maladie**. Ces actions consistent à **supprimer l'exposition** des personnes aux facteurs en question (suppression de l'exposition à l'amiante) ou à **protéger** les personnes **contre cette exposition**
ex : Vaccination, utilisation d'un préservatif, mesures de protection au travail...

→ **Prévention secondaire** : Elle cherche à déceler une maladie le + tôt possible, avant la manifestation des symptômes, de façon à pouvoir intervenir pour ralentir ou arrêter sa progression (ex : test PCR, test VIH)

→ **Prévention tertiaire** Intervention visant l'arrêt de la progression d'une maladie établie et le contrôle de ses répercussions défavorables, le patient devient acteur de sa santé et de sa maladie :

Atténuer l'incapacité et le handicap (ex: la rééducation)

Minimiser la souffrance causée par le manquement actuel à la bonne santé.

Promouvoir l'adaptation du patient aux effets irrémédiables.(ex: suivi psychologique pour éviter les dépressions)

Un exemple de QCM de Santé publique

3- A propos des outils démographique de mouvement :

- A- Le taux brut de fécondité correspond au nombre de naissances vivantes divisée par le nombre de femme en âge de procréer
- B- Les femmes considérées en âge de procréer dans ce calcul ont entre 15 et 55 ans.
- C- L'espérance de vie est un indicateur réel qui nous donne le nombre d'années qui nous reste réellement à vivre.
- D- La pyramide des âge a pour objectif de montrer la proportion de la population en fonction de la classe d'âge.
- E- Toutes les propositions précédentes sont inexactes

Un exemple de QCM de Santé publique

3- A propos des outils démographique de mouvement :

A- Le taux brut de fécondité correspond au nombre de naissances vivantes divisée par le nombre de femme en âge de procréer

B- Les femmes considérées en âge de procréer dans ce calcul ont entre 15 et 55 ans (faux, entre 15 et 49 ans).

C- L'espérance de vie est un indicateur réel (faux, virtuel) qui nous donne le nombre d'années qui nous reste réellement à vivre.

D- La pyramide des âge a pour objectif de montrer la proportion de la population en fonction de la classe d'âge. (ce n'est pas un indicateur de mouvement)

E- Toutes les propositions précédentes sont inexactes

La réponse bonne était la A !

Inscription groupe de frappe - histoire

SCAN ME



Scanner le QRcode et remplissez le Ggform associé

Appelez-nous si ça ne fonctionne pas :)